

École maternelle « Arc en ciel »
Avenue de la gare
17270 Bussac-Forêt
05 46 04 37 47

Conseil d'école du lundi 13 mars 2017

Ouverture de la séance à 18 h 00

Pour la Municipalité : Mme Mattiazzo, Maire de la commune, M. Ardois, Conseiller Municipal.

Pour les parents d'élèves: Mmes Marty, Secq.

Pour l'équipe enseignante : Mme Lhoumeau (PS/MS), Mme de Ligt (GS)

ATSEM : Mme Faury

DDEN : M. Filteau

Excusées : Mme Prélois – Inspectrice de l'Éducation Nationale ; Mmes Huet et Barbieri, parents d'élèves, Mme Lorient - ATSEM.

Présidente et secrétaire de séance : Mme de Ligt, directrice de l'école

1 Budgets prévisionnels.

1.1) Fournitures et consommables

Nous souhaiterions, comme l'an passé, que pour les crédits de fonctionnement une somme de 1333 € soit allouée pour chaque classe, ce qui ferait une somme globale de 2666 € pour l'année 2017. Demande actée.

1.2) Voyages et spectacles

Comme l'an passé, nous souhaiterions, une somme de 1400 € pour financer les sorties culturelles, ainsi qu'une sortie nature. Demande actée.

Suite à la question de Mme de Ligt, Mme le Maire confirme que le budget, voté en année civile et reconduit chaque année de manière identique, peut-être utilisé dès les premiers jours de janvier, même si celui-ci n'a pas été confirmé par écrit à l'école. Mme de Ligt souhaiterait une trace écrite après le vote.

1.3) Equipement informatique

Nous souhaiterions équiper deux de nos tablettes d'enceintes afin d'obtenir un son audible dans la classe et dans la salle de motricité. Voir devis ci-joint à 99 euros l'unité – JBL FLIP 3 Bluetooth noir -.

Les enseignantes, suite aux questions de Mme le Maire concernant l'utilisation du matériel, évoquent le fait que les tablettes ne peuvent être mises en réseau de manière aisée, et que la mémoire est très limitée. Les tablettes sont utilisées essentiellement pour prendre des photos afin que les élèves puissent les consulter et faire des vidéos. Avec les enceintes, elles pourraient aussi être utilisées pour le chant et la danse. Monsieur Frédéric Marot est déjà venu au printemps dernier pour former les enseignantes sur l'utilisation du matériel et en noter les limites. Nous reprenons contact avec lui pour améliorer l'usage de celle-ci.

La municipalité se montre étonnée que le matériel ne soit pas d'aussi bonne qualité qu'elle l'aurait souhaité car elle a été conseillée par une entreprise très à la pointe sur le sujet (Soluris). Elle devrait se renseigner auprès de celle-ci pour en savoir plus.

1.4) Equipement sportif

Afin de renouveler le parc des cycles qui commencent à vieillir, serait-il possible d'investir dans deux draisienues (une petite à 261 euros et une grande à 273 euros) et deux trottinettes à 2 roues (197 euros l'unité) chez CELDA/ASCO (descriptif ci-joint). Total : 928 euros.

Mme de Ligt rappelle que ce matériel, certes cher à l'achat, a une grande durée de vie (certains vélos ont plus de 10 ans).

1.5) Financement cotisation USEP

Nous souhaiterions que la somme allouée à l'USEP (133 euros) pour l'école maternelle soit renouvelée et que celle-ci soit directement versée sur le compte de la coopérative de l'école maternelle.

2 Sécurité à l'école et mise en oeuvre.

Un exercice type évacuation en cas d'incendie est organisé pour le mardi 14 mars à 11 h. La classe de Mme de Ligt évacue par la porte de la classe donnant sur la rue et rejoint la classe de Mme Lhoumeau, qui évacuera par la porte donnant sur la cour de récréation. Une clef du portail donnant sur la rue est suspendue dans la classe de Mme Lhoumeau pour permettre l'accès à l'extérieur de l'école.

Les documents relatifs à la sécurité sur les aires collectives de jeux, le registre de santé et de sécurité au travail sont remis à la municipalité pour information, un point sur les registres de sécurité (dossier amiante) de la Direction d'école est fait.

La municipalité fournira le document concernant l'amiante à la Direction de l'école.

3 Répartition des élèves à la rentrée 2017.

Cette année, à la date d'aujourd'hui : un total de 42 élèves (répartis sur 2 classes) : une classe de PS/MS à 21 élèves (16 + 5) ; une classe de MS/GS à 21 élèves (9 + 12). Quatre départs ont été constatés depuis la rentrée de septembre et quatre arrivées.

Pour la rentrée prochaine, nous évaluons les effectifs à 15 PS, 17 MS et 13 GS. Le total serait de 45 élèves. M. Ducoux devrait nous confirmer avant le dernier conseil d'école les effectifs de rentrée prochaine.

4. Point sur les projets d'école pour la période.

Nous participons à un concours d'Arts plastiques sur le thème "Art et Nature" organisé par les bibliothèques du canton, dans le cadre du salon du livre du dimanche 2 avril à Montlieu la Garde.

Nous remettrons nos travaux le 30 mars prochain.

Classe de Mme Lhoumeau : toile représentant un sentier des arts (travail collectif) suite à la visite de l'exposition "Sentier des Arts" à Vitrezay en début d'année scolaire.

Classe de Mme De Ligt : dictionnaire graphique sur des piquets de bois destinés au jardin (travail collectif).

Le vendredi 14 avril prochain, nous ferons une chasse aux trésors (pièces en chocolat) dans l'école en début d'après-midi (organisée par les parents d'élèves élus) suivi du traditionnel défilé du Carnaval dans les rues.

Un décloisonnement est prévu en période 5 avec le CP, à raison d'une séance hebdomadaire, afin de permettre aux élèves de GS de faire connaissance avec Mme Bassiny, la classe et l'école. Les CP viendront avec Mme de Ligt sur ce temps. Un conseil des maîtres aura lieu pour déterminer les dates et heures de ces séances ainsi que les contenus.

Nous souhaiterions visiter en mai (lundi 29) l'Asinerie du Baudet du Poitou. Le tarif est de 6,5 euros par élèves pour un total de 273 euros. Le transport serait pris en charge par le conseil général. Le devis sera transmis à la mairie pour prise en charge sur le budget voté.

Nous irons au théâtre à Jonzac au mois de mai dans le cadre des spectacles proposés par le CARFDP. Titre : "Georges". Genre : Spectacle musical et burlesque. Coût de la sortie entrées + transport : 450 euros. Le devis pour les entrées sera transmis à la mairie pour prise en charge sur le budget voté.

Nous envisagerions de refaire une exposition "arts plastiques" comme il y a deux ans, le samedi 17 juin, présentant les travaux des élèves exposés avec les oeuvres d'une plasticienne qui utilise une technique très originale de toile en volume (Marie-Christine Boutinon). Son intervention coûterait 500 euros (y compris le matériel, fournitures diverses et frais de déplacement). Nous souhaiterions cette année investir l'espace extérieur pour exposer. Mais se pose la question du coût. Les enseignantes visiteront l'atelier de l'artiste à Angoulême le 12 avril prochain pour définir les modalités et le tarif. Elles prendront contact avec Mme Lacoste, conseillère pédagogique, pour organiser cette exposition au mieux.

5 .Questions diverses.

5.1 Travaux à l'école : quand la poutre fragilisée dans la cour de l'école sera-t-elle remplacée ?

Mme le Maire confirme que cela est prévu, budgétisé mais plus tard dans l'année, l'artisan ne pouvant être disponible pour l'instant.

5.2 Un parent d'élève souhaiterait qu'une solution soit trouvée par la municipalité pour éviter que les gens ne se garent à cheval sur le trottoir de la rue principale et devant le stop de la rue de la gare. En effet, les enfants sortent en courant, côté rue et cela est très dangereux. La municipalité a déjà fait intervenir la gendarmerie et devrait à nouveau y avoir recours. Car malheureusement le fait de le souligner par écrit aux familles n'incite pas celles-ci à utiliser le parking qui pourtant est proche de l'école.

5.3 Une maman souhaiterait que les enfants ne jouent pas dans le sable lorsque celui-ci est mouillé.

Le bac à sable est fermé par une bâche lorsqu'il pleut ou lorsqu'il est très mouillé. Mais les enfants jouent, de toute façon avec le sable qui se trouve près du bac. Nous y serons attentives mais il faut souligner que les élèves ont beaucoup de plaisir à jouer avec le sable mouillé et que celui-ci représente une expérience intéressante.

5.4 Mme de Ligt demande à la municipalité de bien vouloir penser à faire élargir la route goudronnée dans la cour de récréation lorsque les travaux se feront à la salle des fêtes. Mme le Maire demande à Mme de Ligt d'établir un plan de la cour pour préciser la surface souhaitée.

5.5 Le personnel de la cantine souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour permettre d'isoler la cantine de l'espace hygiène et toilettes/wc, avec par exemple une porte coulissante.

La municipalité s'étonne qu'une telle question remonte par la Directrice de l'école car le sujet ne la concerne pas.

Mme de Ligt explique qu'avant chaque conseil d'école, elle demande à tous les intervenants s'ils ont des questions ou des remarques. Le conseil d'école, destiné aux parents d'élèves, a vocation à parler des questions scolaires mais aussi péri-scolaires.

5.6 Mme le Maire fait remarquer que la réunion proposant de modifier les horaires des activités péri-éducatives n'a pas été suivie de l'adhésion majoritaire des personnes présentes et qu'elle le regrette.

Mme de Ligt remercie la municipalité pour toute son implication dans les projets de l'école et les efforts financiers.

La séance est levée à 19 h 30.

Date du prochain Conseil d'école : **Lundi 19 juin 2017 à 18 h.**

Compte-rendu rédigé par la Directrice

Valérie de Ligt